



Quelle déception !

Après un budget 2009, que nous avons jugé intéressant (amorçe d'une déçrue de la dette et réduction des dépenses de fonctionnement), le budget 2010 déçoit. Si nous avons bien entendu des déclarations d'intention relatives à la « maîtrise des dépenses de fonctionnement », aucun engagement concret n'a été pris par le maire pour y parvenir.



Quant à la dette, il n'est plus question de la faire baisser mais seulement de la « contenir ».

A l'heure de la réforme du financement des collectivités locales, doit-on rester figé ?

Préférant nous inscrire dans l'avenir, nous avons proposé une baisse des frais de fonctionnement. Ce n'est qu'en faisant décroître le « train de vie de la commune » que nous pourrions nous désendetter afin de dégager une véritable capacité d'autofinancement.

Nous proposons une baisse de la taxe d'habitation

Nous avons également proposé une baisse des taux de la taxe d'habitation, tout simplement **parce que c'est possible**.

Là encore, l'immobilisme de la majorité municipale interpelle. Après avoir affirmé que « les impôts locaux sont injustes et frappent plus durement les plus modestes et sont toujours trop haut à Palaiseau » le maire décide... de ne rien faire. Aussi, cette année encore, Palaiseau restera l'une des villes les plus fortement imposées de l'Essonne.

Face à cet immobilisme nous avons voté contre ce budget.

Hervé Paillet
Président des élus du groupe
Palaiseau A Venir

Sommaire



- Tarifs scolaires : ça fait mal !

pages 2 et 3

- Gare de Lozère : au milieu du gué

page 4

Plan piéton : peut mieux faire



Demandez l'addition !

A Palaiseau, comme dans beaucoup d'autres villes, les prestations municipales affichent un prix différencié suivant le revenu des bénéficiaires. Pour le temps de midi (entendez « la cantine »), l'équipe majoritaire entend faire payer à de nombreux parents « 50% du prix de la prestation ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Après étude et comparatifs entre les tarifs pratiqués en 2001 et ceux d'aujourd'hui, on constate que toutes les tranches du quotient familial ont subi une hausse supérieure et parfois bien supérieure à l'inflation réelle et cette hausse n'est pas réservée aux seuls tarifs de la restauration scolaire ! En cumulé, l'inflation sous-jacente calculée par l'INSEE, c'est-à-dire la perte réelle de pouvoir d'achat des familles ressort à 16,94 % entre décembre 2000 et décembre 2009. La hausse des tarifs du temps de midi pour la première tranche du quotient familial s'élève à 21,82 % alors que celle du tarif maximum s'envole de 74,67 % sur la période !



Nos chers petits gloutons

En 2009, le repas occasionnel de la tranche maximale pour un enfant de maternelle coûte 6,55€. N'est-ce pas un peu excessif lorsque l'on sait que dans un lycée palaisien, un adolescent de terminale mange pour 4,13 € ?

Si l'on s'intéresse au prix du repas forfaitaire, la comparaison est peut-être encore plus douloureuse : le prix du repas forfaitaire, pour la tranche maximale est de 5,96 € à Palaiseau contre 3,06 € (tarif unique, non subventionné) pour un collègue essonnien. Comment expliquer que sur une année, le petit bout de chou de maternelle aura « mangé » 780 € (sur une base de 131 jours -documents mairie-) alors que son grand frère au collège n'aura « englouti » que 400 €, soit **un surcoût de 380 €** pour le plus petit, Palaisien évidemment ?

Record absolu pour le centre de loisirs

Si l'on compare le prix payé en 2001 et celui payé en 2009 pour une journée sans repas au centre de loisirs, on constate une vertigineuse augmentation de **79,35 % pour la tranche minimum** (on passe de 1,84 € à 3,30 €) et de 140,12 % pour la tranche maximum (6,73 € contre 16,16 €). L'inflation, quant à elle est toujours de 16,94 % sur la période.

Qu'est-ce qui peut justifier une telle hausse ? Certainement pas l'amélioration tant vantée de la qualité du repas puisque précisément dans ce comparatif, il n'y a pas de repas !

A partir de 2003 les tarifs sont devenus moins lisibles

Pour la rentrée scolaire 2003, la mairie a décidé une extension des plages horaires de l'accueil du soir

(de 18 h 00 à 19 h 00) et un mode de facturation qui est passé au forfait. Décryptage : avec l'ancien tarif unitaire 2003 le total annuel à déboursier sur l'année 2003/2004 aurait dû être de 309,04 € (2,21 € par jour pour la tranche maximale) ; avec le nouveau tarif forfaitaire à 36,19 € par mois, la facture s'est alourdie mécaniquement de 24,57 % pour atteindre 361,90 € !

Les objectifs de la mairie

Selon l'équipe municipale en place, il faut « *parvenir à une prise en charge d'au moins 50 % de la prestation par le tarif maximum* ».

Il s'agit là, et cela n'étonnera personne, d'un objectif idéologique. La difficulté, c'est que l'on ne connaît pas la cible réelle : depuis 2001 le tarif maximum ne cesse d'augmenter bien au-delà de l'inflation sans que l'on sache où et quand cela va s'arrêter.

Exemple de l'évolution de quelques tarifications forfaitaires pour la tranche maximum entre 2005 et 2009

Tarif forfaitaire tranche maximum	2005	2006		2007		2008		2009	
	Tarif	Tarif	Augmentation cumulée	Tarif	Augmentation cumulée	Tarif	Augmentation cumulée	Tarif	Augmentation cumulée
Temps de midi avec repas	4,57 €	4,81 €	5,25%	5,15 €	12,69%	5,63 €	23,19%	5,96 €	30,42%
Temps de midi sans repas	2,29 €	2,41 €	5,24%	2,58 €	12,66%	2,82 €	23,14%	2,99 €	30,57%
Accueil périscolaire matin	1,11 €	1,16 €	4,50%	1,24 €	11,71%	1,36 €	22,52%	1,44 €	29,73%
Accueil périscolaire soir	1,66 €	1,73 €	4,22%	1,85 €	11,45%	2,02 €	21,69%	2,14 €	28,92%
Centre loisir journée avec repas	12,38 €	12,94 €	4,52%	13,85 €	11,87%	15,14 €	22,29%	16,03 €	29,48%
Centre de loisir journée sans repas	10,10 €	10,55 €	4,46%	11,30 €	11,88%	12,35 €	22,28%	13,07 €	29,41%
Inflation cumulée			1,60%		3,12%		6,01%		6,33%

Tout ce que l'on sait, c'est que le taux de fréquentation des cantines scolaires est excellent puisqu'il est compris entre 80 % et 85 %. Cela signifie que de nombreux Palaisiens n'ont pas d'autres choix que de laisser leurs enfants à la cantine quand ils sont au travail et qu'en conséquence ils représentent une parfaite « *clientèle captive* ».

Lors du vote du budget 2010 nous avons proposé une baisse du prix des repas

Nous avons suggéré au maire de revenir à des tarifs raisonnables et d'offrir plus de lisibilité aux parents d'enfants scolarisés à Palaiseau.

Nous avons proposé un mécanisme

simple : que le tarif facturé aux parents ne puisse être supérieur à 2 fois le montant que la ville paye au prestataire. En 2009, le prestataire AVENANCE facturait 2,30 € le repas de maternelle et 2,43 € le repas de primaire ; ainsi le prix du temps de midi ne devrait pas pouvoir excéder 4,60 € pour la maternelle et 4,86 € pour les primaires. D'après nos calculs, le manque à gagner pour la ville serait d'environ 80.000 € que nous proposons de financer par exemple par une économie de 20 % sur les dépenses de communication de la ville (qui se situe à 376.000 € cette année).

Notre proposition a été refusée.

Qui paye ?

L'équipe majoritaire facture en fonction du quotient familial, selon un barème progressif. Si l'on se réfère d'une part au barème de l'impôt sur le revenu et d'autre part aux revenus des ménages publiés par l'INSEE, on s'aperçoit qu'environ 25% des Palaisiens sont concernés par la tarification maximale des prestations liées au quotient familial.

Notre proposition de plafonner le prix du repas à deux fois le montant acquitté au prestataire concerne quant à elle 50% des Palaisiens.

Affaires suivies

Grand Paris - plateau de Saclay

Les élus de PAV ont rencontré le sénateur de l'Essonne Serge Dassault au Sénat le 19/01/10 au sujet des 2300 ha de terres agricoles sur le plateau de Saclay. Nous avons récemment eu la satisfaction de constater qu'après examen par le Sénat, le projet de loi fait désormais mention de la préservation de 2300 hectares « *au moins* » de terres agricoles (courriel adressé à Serge Dassault suite à cet entretien, en ligne sur notre blog).

L'EPFIF à Palaiseau

L'établissement public foncier d'Ile de France, en partenariat avec la CAPS et Palaiseau, a désormais pour



mission d'acquérir 2,5 hectares de terres maraîchères sur la partie palaisienne du plateau de Saclay afin d'autoriser la construction d'un ensemble de 650 logements sur un périmètre plus vaste (convention du 01/07/09).

Le bétonnage continue, nous vous en informons et le maire se tait !

Mots dits :

« *démagogs, risibles, dissimulateurs...* ».

Extrait d'un meeting politique à propos de quelconques extrémistes ? Non, tout simplement des qualificatifs employés par le maire et son équipe lors du débat d'orientation budgétaire à l'encontre des élus de **Palaiseau A Venir...** qui ont eu l'audace de proposer une **baisse des impôts locaux**.

Des insultes à la place d'arguments, voilà à quoi en est réduite l'équipe majoritaire à Palaiseau !

ON A AIMÉ

- L'aide de la ville au concert de solidarité pour les sinistrés d'Haïti organisé par l'association l'Arche le 20/02/10.
- L'exposition itinérante pour donner aux jeunes Palaisiens les clés d'une alimentation saine.
- L'acquisition par les services techniques de 4 aspirateurs de rue, les « *glutton* », ergonomiques, silencieux et électriques.

ON N'A PAS AIMÉ

- Ne pas avoir été invités aux vœux du personnel de la mairie ainsi qu'à la cérémonie de remise des médailles du travail.
- Les 8 000 € de subvention versés par la ville pour le congrès de la CGT 91 à l'Ecole Polytechnique le 10/12/09.
- La décision de l'équipe majoritaire de ne plus accueillir la traditionnelle exposition sur les cartes postales : pour la 1ère fois celle-ci a eu lieu en dehors de Palaiseau, à Villebon le 31/01/10.

✓ LE CHIFFRE DU MOIS

39.124 €

C'est le coût de l'étude confiée à la SAEML Scientipôle aménagement 91 (encore elle) pour « *l'aménagement du centre ville* ».

Nous avons demandé au maire ce que recouvre cette étude qui concerne la place de la Victoire, déjà refaite 2 fois en 10 ans. Réponse : « *vous verrez bien une fois l'étude terminée* ».

Vos élus à votre écoute.
 Pour prendre rendez vous :
 06 43 03 02 34 ou
<http://www.palaiseauavenir.org>

Bernard VIDAL
 Le Pileu



Catherine VITTECOQ
 Palaiseau Nord



Francisque VIGOUROUX
 Palaiseau Centre



Michelle CHENIAUX
 Palaiseau Centre



Hervé PAILLET
 La Troche



Dominique POULAIN
 Les Joncherettes



Gare de Lozère, accès des Personnes à Mobilité Réduite : 3 ans de perdus !

La gare de Lozère est aujourd'hui la dernière de la ligne du RER B à être inaccessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Actuellement, les usagers empruntent soit la passerelle RATP au dessus des voies, soit le passage souterrain public entre le bd de Palaiseau et la rue Charles Péguy.

Retour en arrière

Mars 2007, pour se conformer à la loi sur l'accès PMR, la RATP dépose en mairie de Palaiseau une demande de permis de construire pour édifier une nouvelle passerelle, avec deux tours d'ascenseurs. Le Conseil de Quartier de Lozère refuse ce projet et privilégie un passage souterrain à l'instar de celui de Palaiseau-Villebon. Au cours des débats avec la mairie, M. le maire explique ne pas pouvoir s'opposer au projet de la RATP, son avis n'étant que consultatif. Suspendu avant les élections municipales, le projet est réactivé par le Conseil de Quartier en novembre 2008.



Pour qui prend-t-on les Lozérois ?

Les riverains présents parlent de bricolage, de demi-solution, posent la question de l'entretien et de l'accès des ascenseurs en dehors des heures ouvrées de la RATP, bref se montrent pertinents. Les anciens rappellent la suppression du passage à niveau il y a 20 ans : la DDE voulait un «toboggan» passant par-dessus les quais, les riverains préféraient un tunnel, lequel a finalement été réalisé.

Pétition décisive des habitants

Au printemps 2009, lors des tergiversations de la mairie et de la RATP, les riverains recueillent 600 signatures contre le projet de passerelle. Enfin, en réunion publique le 13/11/09, M le maire annonce qu'il a refusé le permis de construire de la RATP et qu'il a arrêté son choix : ce sera l'aménagement du passage souterrain public actuel avec création d'ascenseurs desservant les quais, pour un coût de 4,5M€.

Quelle est la bonne solution ?

Le financement étant accordé sans clause d'indexation sur le coût de la vie, il aurait fallu boucler le projet il y a trois ans, sans attendre l'augmentation des prix du BTP : ainsi le souterrain spécifique aurait pu voir le jour... pour le même coût.

Conclusion

3 ans de perdus et demi-victoire des Lozérois pour faire entendre la voix du bon sens à un maire trop souvent absent.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

.....

VOUS VOUS RECONNAISSEZ DANS NOTRE ACTION, REJOIGNEZ-NOUS

Nom.....Prénom.....
 Adresse.....
 Tél..... Courriel.....

Je souhaite rejoindre l'Association Palaiseau A Venir et adresse un chèque de 60 € (90 € pour un couple, 15 € pour les moins de 26 ans), à libeller à l'ordre de AFIPAV.
Conformément à l'art. 200 du code général des impôts, les dons et cotisations mentionnés à l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Fait à Palaiseau le..... Signature

Merci de renvoyer ce document et votre adhésion à PAV,
 22 rue de Corbeville 91120 Palaiseau

PALAISEAU A VENIR
 N°3 – avril/mai 2010

Directeur de la publication :
 Jacques ALLAIN

Rédacteur en chef :
 Hervé PAILLET

Tirage : 12 000 exemplaires.

Financé et distribué par les adhérents de PAV.

Imprimé sur papier issu de la gestion durable des forêts avec des encres végétales.

NÉ PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.